

# MALAKOFF & LA METROPOLE DU GRAND PARIS



## Métropole, Territoire... Un défi démocratique à relever !

par Jacqueline Belhomme,  
Maire de Malakoff

### UNE INITIATIVE CITOYENNE : L'ÉCOLE DE LA VILLE BUISSONNIÈRE

L'école de la ville buissonnière est une association qui regroupe des spécialistes de la ville, de l'architecture, des arts graphiques, de l'éducation et de la jeunesse. Son objectif ? Développer le désir de rencontre, et de dialogue entre tous ceux qui vivent, fabriquent et aménagent la ville, jeunes et adultes. Elle propose pour cela des fiches pour comprendre les changements du territoire, des rencontres-débats, l'Atelier des petits papiers et une «tribune mobile d'intrusion urbaine» qui se déplace dans Malakoff.

Programme et contact :

->Mail : [villebuissonniere@gmail.com](mailto:villebuissonniere@gmail.com)

->Tél. 06 25 54 00 98

->Site internet : <http://villebuissonniere.org>

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Malakoff a intégré la Métropole du Grand Paris et le territoire Vallée Sud - Grand Paris. Si ces nouveaux territoires ouvrent de nouvelles perspectives de développement, ils comportent aussi des risques. Les Franciliens ont tout à gagner à se doter d'élus capables d'appréhender l'avenir de leur territoire en misant sur la cohérence, le partage de projets ambitieux pour l'emploi, les transports ou les services publics, comme sur l'égalité de traitement pour tout le monde. Le risque est avant tout démocratique, à commencer par la mise en place même de ces nouvelles collectivités, imposée par l'État sans qu'aucun d'entre vous n'ait pu en décider, ni même ne soit consulté. Le transfert de compétences à la Métropole et au territoire - urbanisme, habitat, développement économique, social et culturel - éloigne de fait les citoyens des prises de décision.

Je suis déterminée à faire en sorte que la commune demeure l'espace démocratique de proximité auquel je vous sais très attachés. Qui mieux que vous, comme expert de votre quotidien, peuvent exprimer les besoins en matière de déplacement, d'environnement, de nouveaux équipements publics ou encore d'ouverture vers nos villes voisines à commencer par Paris ?

À la concurrence entre les territoires qui s'impose trop souvent dans les lieux de pouvoir, je souhaite faire prévaloir la coopération et les intérêts communs. Vous pouvez compter sur ma détermination et celle de mes collègues de la majorité à porter ces valeurs et à agir en toute transparence dans ces nouvelles instances.

# MALAKOFF AU SEIN DU NOUVEAU TERRITOIRE

Après onze ans de fonctionnement, la communauté d'agglomération Sud de Seine est dissoute et les villes qui la composaient rejoignent le tout nouvel établissement public territorial (EPT) avec un territoire beaucoup plus vaste.

## Vallée sud Grand Paris, un territoire de onze communes

Le nouveau territoire dont fait partie Malakoff est composé de onze communes : Malakoff, Montrouge, Châtillon, Bagneux, Clamart, Le Plessis-Robinson, Fontenay-aux-Roses, Bourgl-la-Reine, Sceaux, Châtenay-Malabry et Antony, pour un total de 395 000 habitants.

## Malakoff dans la Métropole du Grand Paris

Si, grâce à sa détermination, Malakoff y gagne de meilleures connexions avec les autres villes de banlieue grâce à la future ligne 15 du métro, et de meilleures conditions de transport pour ses habitants, elle en attend surtout une plus grande solidarité et une meilleure équité dans la répartition des ressources entre les différentes communes et territoires pour mettre fin aux déséquilibres qui existent aujourd'hui. Cette intégration à la Métropole du Grand Paris est l'occasion pour notre ville de valoriser ses atouts en termes de jeunesse et de diversité de population, d'équipements, d'action culturelle et sociale, mais aussi de faire entendre les exigences et les attentes des habitants en matière de logement, de qualité de vie, d'environnement, de développement économique et d'emploi.

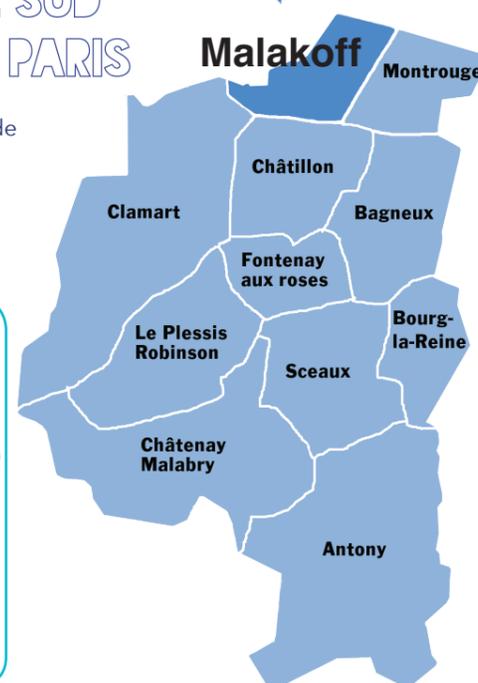
## LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Elle se compose de 131 communes, dont Paris.



## LE TERRITOIRE VALLEE SUD GRAND PARIS

Il se compose de 11 communes, dont Malakoff.



## LA CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

**Nom :** Vallée Sud - Grand Paris  
**Nature :** Établissement public territorial  
**Date de Naissance :** 1<sup>er</sup> janvier 2016  
**Adresse :** 28, rue de la Redoute à Fontenay  
**Nb d'habitants :** 390 000 au total  
**Membres :** 11 communes du sud des Hauts de Seine  
**Président :** Jean-Didier Berger (maire de Clamart)



## LES GRANDES ETAPES

### 2014

#### 27 JANVIER

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant la MGP.

#### 19 MAI

Création de la mission de préfiguration de la Métropole, chargée de préparer les conditions de la création de la Métropole.

### 2015

#### 7 AOÛT

Promulgation de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

### 2016

#### 1<sup>ER</sup> JANVIER

Création de la Métropole du Grand Paris et des Territoires.

### 2017

Transfert des compétences de planification, aménagement et logement à la MGP. Adoption des documents stratégiques.

### 2018

Transfert à la Métropole des compétences exercées par les communes (aménagement, environnement, habitat).

### 2020

Élection du conseil métropolitain au suffrage universel direct.

+ DE DATES, + DE CHIFFRES,  
 + D'INFOS ET CARTE INTERACTIVE  
 SUR [MONGRANDPARIS.FR](http://MONGRANDPARIS.FR)

## VOTRE ELUE A LA METROPOLE



**Jacqueline Belhomme**  
Conseillère métropolitaine

## VOS ELUS AU TERRITOIRE



**Jacqueline Belhomme**  
Vice-présidente du Conseil territorial en charge du développement durable



**Serge Cormier**  
Conseiller territorial



**Patricia Chalumeau**  
Conseillère territoriale



**Joël Allain**  
Conseiller territorial délégué à l'assainissement

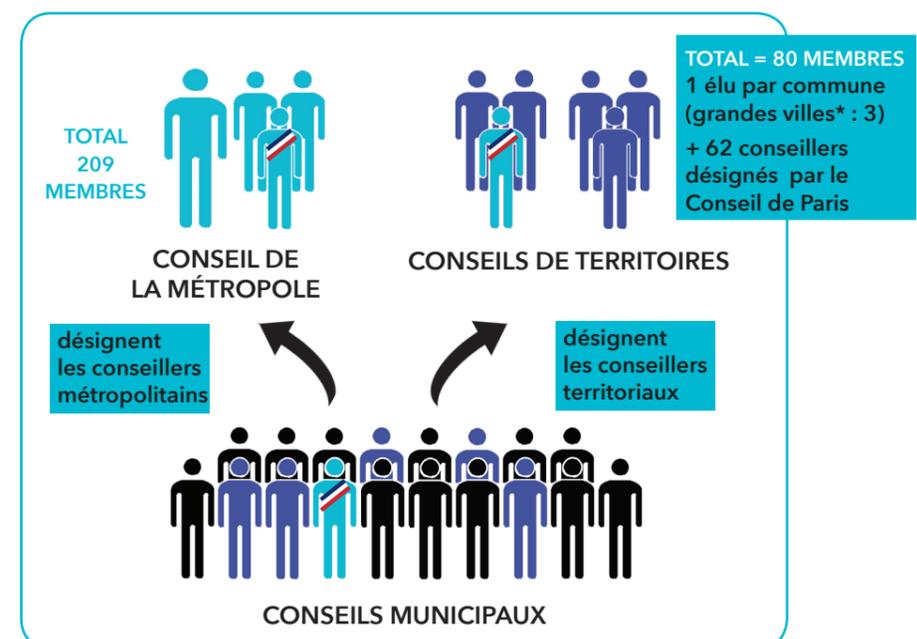


**Corinne Parmentier**  
Conseillère territoriale



**Rodéric Aarse**  
Conseiller territorial

## QUELLE ORGANISATION TERRITORIALE ?



# COMPETENCES...

## DE QUOI S'OCCUPE LA METROPOLE ?

Avec la naissance de la Métropole, des compétences importantes de la politique locale seront désormais gérées à l'échelon métropolitain :



La politique locale de l'habitat



La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



L'aménagement de l'espace métropolitain



Le développement et l'aménagement économique, social et culturel

## DE QUOI S'OCCUPE LE TERRITOIRE ?

Le territoire, administré par un Établissement public territorial prend en charge deux catégories de compétences (voir schémas ci-dessous) : les 7 compétences obligatoires fixées par la loi, et les 3 partagées avec la métropole, et les compétences supplémentaires transférées à l'initiative des communes membres. Elles sont transférées de manière progressive de 2016 à 2018.

### 3 COMPÉTENCES PARTAGÉES AVEC LA MÉTROPOLE

**AMÉNAGEMENT**  
opérations  
d'aménagement, actions  
de restructuration urbaine,  
constitution de réserves  
foncières

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
Zone d'activité, actions  
de développement  
économique



**HABITAT**  
OPH, améliorations du parc immobilier  
bâti, réhabilitation et résorption de  
l'habitat insalubre

### 7 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Assainissement  
et eau

Gestion  
des déchets ménagers  
et assimilés

Plan climat  
air énergie

Plan local de  
l'urbanisme



Équipements  
culturels  
et sportifs  
d'intérêt  
territorial

Action sociale  
d'intérêt territorial

Politique  
de la ville



## AVEC QUEL BUDGET ?

Un nouveau système budgétaire a été mis en place. Les financements sont essentiellement issus des anciennes intercommunalités. Les communes percevront l'impôt des ménages, les territoires et la MGP percevront la fiscalité économique. La Métropole Grand Paris recevra aussi une dotation d'intercommunalité.